



CCAS DE DAX

EXTRAIT
du
Registre des Délibérations du Conseil d'administration

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, le jeudi 7 avril 2022 à 18h00, le CONSEIL D'ADMINISTRATION du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de DAX, convoqué le 17 mars 2022, s'est réuni dans la salle des Commissions n°1 en mairie, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Président du CCAS.

Nombre de membres afférents au conseil d'administration	17	Date de la convocation : 17/03/2022
Nombre de présents	10	
Nombre de pouvoirs	1	Date de l'affichage : 14 AVR. 2022
Suffrages exprimés	11	

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Marylène HENAULT – Mme Aline DUZERT - Mme Gisèle CAMIADE - Mme Anne DE LAPORTERIE
M. Julien DUBOIS - M. Julien RELAUX – M. José PEREZ – M. Jean-Maurice CASTEX – M. Jean-Pierre LAFARGUE - M. Jean-Paul USSEL

ABSENTS ET EXCUSÉS :

Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE - Mme Géraldine MADOUNARI – Mme Marcelle THEIL - Mme Maria OREA
M. Patrice BOUCAU – M. Pierre STETIN - M. Dominique DUBROCA

POUVOIRS :

M. Dominique DUBROCA donne pouvoir à Mme Gisèle CAMIADE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Julien DUBOIS

OBJET : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CRÉATION DE POSTE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu les décrets portant statuts particuliers des différents cadres d'emploi de la fonction publique territoriale,
Vu le tableau des effectifs des emplois à temps complet et temps complet 2022.

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant, sur proposition de l'autorité territoriale, de déterminer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité,

Considérant le recrutement sur emploi permanent d'un assistant de service social.

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR JULIEN DUBOIS, PRÉSIDENT, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR 11 VOIX POUR,

Article 1 : approuve la mise à jour du tableau des effectifs comme suit :

Cadre d'emplois	Grade	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de service	Emploi
Adjoints administratifs Catégorie C	Adjoint administratif	1 poste à temps complet	Assistant de service social

Article 2 : autorise Monsieur le Président ou en son absence Madame la Vice-présidente du CCAS à signer tous les documents relatifs à ce dossier,

Article 3 : indique que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 012.

Monsieur le Président et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,**



Le Président du CCAS,

Julien DUBOIS

« la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'état dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : villa noulibos - 50, cours Iyautey - 64000 pau cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »

Accusé de réception en préfecture
040-264000860-20220407-20220407-08-DE
Date de télétransmission : 14/04/2022
Date de réception préfecture : 14/04/2022